

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
LUNDI 29 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le lundi 29 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 février 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Daniel GILLET Gérard DUCABLE, Gatienne NOLLET, Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Sophie PAIN, Joëlle GENTY, Marie-Thérèse CUVIER, Dominique LEFEBVRE , Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI.

Absents excusés : Chantal LEMERCIER procuration à Pierre PELTIER, Alain BELLENGER, Arnaud EVREVIN, David HANZARD, François NICOLAS procuration à Sophie PAIN, Véronique ICARD.

Absente non excusée : Myriam JANVIER.

Secrétaire de séance : Alain DURAND

Monsieur Alain DURAND remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers présents qu'il est obligatoire de fournir une procuration administrativement conforme.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ANNEE 2015 :

Monsieur le Maire informe que le compte de gestion du receveur pour l'année 2015 est conforme aux chiffres du compte administratif de la commune. Il est soumis au vote et adopté à l'unanimité. Cette approbation fait l'objet de la délibération n° 2016/006 suivante :

Rapporteur : Benoist MERCIER, Conseiller municipal délégué

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Bihorel-les-Rouen et que le compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- *D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au compte Administratif de la commune pour le même exercice.*

Vote :

Conseillers présents : 16

Conseillers représentés : 02

Ayant voté POUR : 18

Ayant voté CONTRE : 0

S'étant abstenu : 0

N'ayant pas pris part au vote :

Délibération du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Monsieur Pierre PELTIER rappelle que l'ensemble du compte administratif 2015 a été présenté aux conseillers municipaux lors de la commission des finances du 16 février 2015.

Monsieur Benoist MERCIER donne les explications liées aux résultats des sections d'investissement et de fonctionnement.

La section de fonctionnement réalise un résultat positif de 298 761.43 €. On note une différence sur l'article 60612 (énergie – électricité). Cet accroissement est dû notamment au changement de fournisseur de gaz et aux diverses factures de résiliation des contrats émises par GDF. Deux bâtiments supplémentaires engendrent également des consommations supplémentaires. Cependant, le changement de fournisseur entrainera une baisse des dépenses sur l'année 2016.

Au vu des documents distribués à chacun, les détails des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont étudiés. On peut souligner un accroissement des dépenses de fonctionnement notamment dû aux charges de personnels remplaçants des services restaurant scolaire et écoles.

La dette par habitant s'élève à 275 €. La strate nationale est de 740 € par habitant.

Monsieur le Maire se retire et monsieur Gérard DUCABLE prend la présidence pour demander le vote du compte administratif 2015. A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2015. La délibération n° 2015/0007 est la suivante :

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le rapport de Benoist MERCIER, Conseiller municipal délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Gérard DUCABLE, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Pierre Peltier, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Gérard DUCABLE pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *APPROUVE le compte administratif 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :*

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice mandats et titres	Fonctionnement Investissement	1 980 952.93 € 901 288.42 €	2 279 714.36 € 1 249 312.89 €
Reports de l'exercice N - 1	Fonctionnement (002) Investissement (001)	0.00 € 115 968.57 €	472 695.70 €
	Total : réalisations+ reports	2 998 209.92 €	4 001 722.95 €
Restes à réaliser a Reporter en N + 1	Fonctionnement Investissement	0.00 € 530 047.00 €	0.00 € 9 954.00 €

<i>Résultat cumulé</i>	Fonctionnement	1 980 952.93 €	2 752 410.06 €
	Investissement	1 547 303.99 €	1 259 266.89 €
	TOTAL CUMULE	3 528 256.92 €	4 011 676.95 €

III – AFFECTATION DU RESULTAT :

Pour la bonne exécution du Budget Primitif 2016, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2015 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 771 457.13 €. Cette somme sera affectée en section de fonctionnement et en section d'investissement de la façon décrite dans la délibération N° 2016/0008 suivante :

Après avoir constaté un excédent global de fonctionnement de 771 457.13 € au compte administratif 2015,

Le Conseil Municipal DECIDE de l'affecter de la façon suivante :

- *Investissement : compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour 288 037.10 €,*
- *Fonctionnement : compte 002 excédent de fonctionnement reporté pour 483 420.03 €.*

IV – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de monsieur le Préfet a été réceptionné le 25 janvier 2016 relatif aux subventions attribuées au titre de la DETR. Les dossiers doivent impérativement être déposés en Préfecture avant le 21 mars prochain. Les plannings des dépenses doivent s'élever à 5 000 € HT. Certains travaux prévus au Budget Primitif 2016 pourraient être subventionnés à hauteur entre 20 et 30 % du montant hors taxe. Les dossiers seront donc établis et transmis en Préfecture avant le 21 mars 2016. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'ensemble des délibérations suivantes :

Délibération n° 2016/0009 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2016 : demande de subvention pour la restructuration du groupe scolaire: (catégorie d'opérations A-1 – construction de classes primaires, maternelles après avis de l'inspecteur d'académie, d'annexes directement liées à l'activité scolaire) :

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune d'Isneauville est en pleine expansion urbanistique et est dans l'obligation de pouvoir accueillir sans difficultés ses élèves dans ses écoles élémentaire et maternelle,

Considérant le souhait du Conseil Municipal de procéder à l'extension et à la restructuration de l'ensemble du groupe scolaire (école élémentaire « George Sand » - école maternelle),

Considérant la délibération n° 2014/0056 du 02 juin 2014 approuvant la création du groupe de travail « restructuration du groupe scolaire »,

Considérant la délibération n° 2014/0095 du 15 décembre 2014 approuvant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, autorisant le lancement des consultations et autorisant monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Considérant la délibération n°2015/0039 du 22 juin 2015 autorisant monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

Considérant la délibération N° 2015/0041 du 20 juillet 2015 attribuant le marché à GROUPE 3 Architectes, autorisant monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché et à engager la dépense,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux – phase APS établi par le GROUPE 3 Architectes en date du 19 février 2016,

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	COUT GLOBAL
<i>ESTIMATION TRAVAUX BATIMENTS HT</i>	440 300 €	651 250 €	1 091 550 €
<i>ESTIMATION TRAVAUX EXTERIEURS HT</i>	53 700 €	88 700 €	142 400 €
<i>ESTIMATION PREVISIONNELLE TOTALE HT</i>	494 000 €	739 950 €	1 233 950 €
<i>TVA 20 %</i>	98 800 €	147 990 €	246 790 €
<i>ESTIMATION PREVISIONNELLE PROVISoire TTC</i>	592 800 €	887 940 €	1 480 740 €

DECIDE à l'unanimité

- 1 – de donner son accord pour ces travaux,
- 2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour ces travaux,
- 3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,
- 4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016.

Délibération n° 2016/0010

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2016 - demande de subvention pour l'extension du restaurant scolaire : (catégorie d'opérations A-2 – Construction, amélioration des restaurants et cantines scolaires) :

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune d'Isneauville est en pleine expansion urbanistique et est dans l'obligation de pouvoir accueillir sans difficultés ses élèves déjeunant au restaurant scolaire,

Considérant le souhait du Conseil Municipal de procéder à l'extension et à la restructuration du restaurant scolaire,

Considérant la délibération n° 2014/0056 du 02 juin 2014 approuvant la création du groupe de travail « restructuration du groupe scolaire »,

Considérant la délibération n° 2014/0095 du 15 décembre 2014 approuvant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, autorisant le lancement des consultations et autorisant monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Considérant la délibération n°2015/0039 du 22 juin 2015 autorisant monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

Considérant la délibération N° 2015/0041 du 20 juillet 2015 attribuant le marché à GROUPE 3 Architectes, autorisant monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché et à engager la dépense,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux – phase APS établi par le GROUPE 3 Architectes en date du 19 février 2016 :

	RESTAURATION SCOLAIRE ET PASSAGE COUVERT	TRAVAUX COMMUNS	COUT GLOBAL
ESTIMATION TRAVAUX EXTERIEURS HT		20 500 €	20 500 €
TVA 20 %	50 940 €	4 100 €	55 040 €

ESTIMATION PREVISIONNELLE PROVISOIRE TTC	ESTIMATION TRAVAUX BATIMENTS HT	254 700 €		254 700 €

DECIDE à l'unanimité

- 1 – de donner son accord pour ces travaux,
- 2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour ces travaux,
- 3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,
- 4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016.

Délibération n° 2016/0011 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2016 - demande de subvention pour des travaux de désamiantage sur la restructuration du groupe scolaire : (catégorie d'opérations C -2 – Travaux de désamiantage) :

Le Conseil Municipal,

Considérant le souhait du Conseil Municipal de procéder à l'extension et à la restructuration du restaurant scolaire,

Considérant la délibération n° 2014/0056 du 02 juin 2014 approuvant la création du groupe de travail « restructuration du groupe scolaire »,

Considérant la délibération n° 2014/0095 du 15 décembre 2014 approuvant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, autorisant le lancement des consultations et autorisant monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Considérant la délibération n°2015/0039 du 22 juin 2015 autorisant monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

Considérant la délibération N° 2015/0041 du 20 juillet 2015 attribuant le marché à GROUPE 3 Architectes, autorisant monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché et à engager la dépense,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux – phase APS établi par le GROUPE 3 Architectes en date du 19 février 2016 :

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	GARDERIE	COUT GLOBAL
ESTIMATION TRAVAUX BATIMENTS HT	4 600 €	8 100 €	4 000 €	16 700 €
TVA 20 %	920 €	1 620 €	800 €	3 340 €
ESTIMATION PREVISIONNELLE PROVISOIRE TTC	5 520 €	9 720 €	4 800 €	20 040 €

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016.

Délibération n° 2016/0012 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2016- demande de subvention pour des travaux d'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite : (catégorie d'opérations C-4 – Travaux d'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite) :

Le Conseil Municipal,

Considérant l'Agenda d'Accessibilité programme (AD'AP) établi par le bureau Véritas Diagnostic en octobre 2015,

Considérant la transmission de ce document le 07 janvier 2016 à la Préfecture de la Seine-Maritime,

Considérant la programmation des travaux à intervenir sur la période 2016/2021,

Considérant que des travaux seront réalisés sur l'exercice 2016 en régie et en partenariat avec des entreprises,

Vu – l'estimation prévisionnelle des travaux ci-dessous :

TRAVAUX EN REGIE	TRAVAUX ENTREPRISES EXTERIEURES	TOTAL
<p>STATIONNEMENT PARKING MAIRIE</p> <p>6 333 € HT 7 600 € TTC</p>	<p>STATIONNEMENT PARKING ANNEXE MAIRIE</p> <p>2 500 € HT 3 000 € TTC</p>	
<p>SALLE DE SPORTS</p> <p>10 687.50 € HT 12 825.00 € TTC</p> <p>Accès 700 € TTC Escalier 2 025 € TTC Sanitaires 1 000 € TTC Douches 9 100 € TTC</p>	<p>EGLISE</p> <p>11 000 € HT 13 200 € TTC</p> <p>Cheminements extérieurs 7 200 € TTC Stationnement automobile 6 000 € TTC</p>	
<p>17 020.82 € HT 20 425 € TTC</p>	<p>13 500 € HT 16 200 € TTC</p>	<p>30 520.82 € HT 36 625 € TTC</p>

DECIDE à l'unanimité

- 1 – de donner son accord pour ces travaux,
- 2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour ces travaux,
- 3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,
- 4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016.

Délibération n° 2016/0013 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2016 - demande de subvention pour des équipements de vidéoprotection sur la commune : (catégorie d'opérations I – Equipements de vidéoprotection) :

Le Conseil Municipal,

Considérant l'étude établie par la société AMBRE pour l'installation de 6 caméras de vidéosurveillance sur la commune d'ISNEAUVILLE,

Vu – l'estimation prévisionnelle des travaux ci-dessous :

<i>EQUIPEMENT DE 6 CAMERAS DE VIDEO SURVEILLANCE</i>	<i>TOTAL</i>
<i>113 495 € HT</i>	<i>136 194 € TTC</i>

DECIDE à l'unanimité

- 1 – de donner son accord pour ces travaux,
- 2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour ces travaux,
- 3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,
- 4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016.

Délibération n° 2016/0015 :

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX année 2016 - demande de subvention pour des travaux d'adaptation accessibilité PMR du groupe scolaire : (catégorie d'opérations C-4 – Travaux d'accessibilité aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite) :

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune d'Isneauville est en pleine expansion urbanistique et est dans l'obligation de pouvoir accueillir sans difficultés ses élèves déjeunant au restaurant scolaire,

Considérant le souhait du Conseil Municipal de procéder à l'extension et à la restructuration du restaurant scolaire,

Considérant la délibération n° 2014/0056 du 02 juin 2014 approuvant la création du groupe de travail « restructuration du groupe scolaire »,

Considérant la délibération n° 2014/0095 du 15 décembre 2014 approuvant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, autorisant le lancement des consultations et autorisant monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Considérant la délibération n°2015/0039 du 22 juin 2015 autorisant monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

Considérant la délibération N° 2015/0041 du 20 juillet 2015 attribuant le marché à GROUPE 3 Architectes, autorisant monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché et à engager la dépense,

Vu – l'estimation prévisionnelle des travaux ci-dessous :

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	RESTAURATION SCOLAIRE ET PASSAGE COUVERT	GARDERIE	COUT GLOBAL
<i>Adaptation PMR Extension du bâtiment HT</i>		2 500 €	35 000 €	6 000 €	43 500 €
<i>Adaptation PMR Extérieur bâtiment HT</i>	16 000 €	12 000 €	2 500 €	3 000 €	33 500 €
<i>ESTIMATION PREVISIONNELLE TOTALE HT</i>	16 000 €	14 500 €	37 500 €	9 000 €	77 000 €
<i>TVA 20 %</i>	3 200 €	2 900 €	7 500 €	1 800 €	15 400 €

ESTIMATION PREVISIONNELLE PROVISOIRE TTC	19 200 €	17 400 €	45 000 €	10 800 €	92 400 €
--	----------	----------	----------	----------	----------

DECIDE à l'unanimité

1 – de donner son accord pour ces travaux,

2 – De demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 pour ces travaux,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016.

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire préfectorale du 19 février 2016 informant les collectivités d'un projet relatif au fonds de soutien à l'investissement local. 500 millions d'euros sont consacrés au financement de grandes priorités définies par la loi dont la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Le projet d'agrandissement et de restructuration du groupe scolaire pourrait bénéficier de ce soutien. Une demande d'aide sera sollicitée en ce sens.

Délibération n° 2016/0014 :

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC : PROJET DE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal,

VU - le courrier de la Préfecture de Seine-Maritime, Bureau des finances locales en date du 19 février 2016 informant que la loi de finances 2016 a créé un fonds de soutien à l'investissement public,

Considérant que la circulaire du premier ministre du 15 janvier 2016 a précisé les modalités de mise en œuvre de ce fonds de soutien et que la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants est éligible à cette aide,

Considérant que la commune d'Isneauville est en pleine expansion urbanistique et est dans l'obligation de pouvoir accueillir sans difficultés ses élèves dans ses écoles élémentaire et maternelle ainsi qu'au restaurant scolaire,

Considérant le souhait du Conseil Municipal de procéder à l'extension et à la restructuration de l'ensemble du groupe scolaire (restaurant scolaire – école élémentaire « George Sand » - école maternelle),

Considérant la délibération n° 2014/0056 du 02 juin 2014 approuvant la création du groupe de travail « restructuration du groupe scolaire »,

Considérant la délibération n° 2014/0095 du 15 décembre 2014 approuvant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, autorisant le lancement des consultations et autorisant monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Considérant la délibération n°2015/0039 du 22 juin 2015 autorisant monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir,

Considérant la délibération N° 2015/0041 du 20 juillet 2015 attribuant le marché à GROUPE 3 Architectes, autorisant monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché et à engager la dépense,

Considérant l'Avant Projet Sommaire (APS) établi par le GROUPE 3 Architectes en date du 27 janvier 2016,

Vu – l'estimation prévisionnelle des travaux ci-dessous :

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	REFECTOIRE RESTAURANT SCOLAIRE	TRAVAUX EXTERIEURS	COUT GLOBAL
ESTIMATION TRAVAUX BATIMENTS HT	440 300 €	905 600 €	254 700 €	191 100 €	1 791 700 €
TVA	88060 €	181 120 €	50 940 €	38 220 €	358 340 €
ESTIMATION PREVISIONNELLE PROVISoire TTC	528 360 €	1 086 720 €	305 640 €	229 320 €	2 150 040 €

DECIDE à l'unanimité

1 – d'adopter cette opération,

2 – de solliciter auprès de la Préfecture de la Seine-Maritime un fonds de soutien pour l'opération rappelée ci-dessus,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier,

4 – D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016.

V – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Rapporteur : Brigitte CLATZ

- CENTRE DE LOISIRS : ouvrira du 4 au 15 avril 2016. Les inscriptions seront closes le 11 mars. Une commission est programmée le 15 mars prochain à 20h30.

La Caisse des Allocations Familiales est venu effectuer un contrôle sur l'année 2014. Quelques remarques ont été faites et seront prises en compte dont une remarque sur les régimes MSA et général.

Par ailleurs, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole n'a pas signé de convention pour les aides versées au titre des Nouvelles Activités Périscolaires. La CAF continuera donc de verser la PSO.

Les parents seront sollicités afin de connaître leur régime (agricole ou général).

- RPA : Trois ateliers « nutrition » seront organisés les 7, 14 et 21 mars prochain à 14h.

Rapporteur : Daniel GILLET

- Eclairage public RD 928 : Retard de 1 mois dans la programmation des travaux. Ces travaux devraient commencés début avril.
- Phyto-sanitaire : La Métropole met en place une aide financière sur l'achat de matériel à condition qu'un plan de désherbage soit fait. Dossier à l'étude.

Rapporteur : Sylvie LAROCHE

- AFFAIRES SCOLAIRES :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie rencontrera monsieur le Maire et madame LAROCHE le 1^{er} mars. Le rendez-vous porte essentiellement sur le dossier d'agrandissement et de restructuration du groupe scolaire. Le projet lui sera présenté afin d'obtenir son avis.

Madame l'Inspectrice du DASEN sera également sensibilisée sur l'ouverture d'une classe pour la rentrée prochaine en élémentaire.

- EUROPE ECHANGES : Assemblée Générale le 20 mars 2016 à Darnétal.
- CMJ : Les enfants se rencontreront pour organiser la journée du 4 juin prochain. Un après-midi karaoké et goûter a été organisé le samedi 27 février après-midi à la résidence. Ces animations rencontrent toujours un vif succès et est à renouveler.

Rapporteur : Alain DURAND

- Liste les fêtes et manifestations du mois de mars. Le détail apparaît sur les documents disponibles en mairie et sur le site de la ville.
- Subventions aux associations : Etude des dossiers en cours.
- Terrain de football synthétique : Etude en cours.

Rapporteur : Gérard DUCABLE

- METROPOLE ROUEN NORMANDIE : Les communes adhérentes ne font plus parties du SDE 76. Le choix est regrettable car va entraîner des baisses de subventions.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 – Monsieur le Maire informe que Mélangy sera remplacée au sein du secrétariat pendant son congé de maternité jusqu'au 31 août 2016,

2 – Le secrétariat accueille du 29 février au 17 juin 2016 une stagiaire préparant une licence de l'administration territoriale,

3 – Lecture d'un message de madame Michèle PETIT remerciant les participants lors de son départ en retraite,

4 – VISIOCOM :

La convention pour le prêt du véhicule de type « pick up » du service technique sera renouvelée. La société prospecte actuellement et est à la recherche d'annonceurs publicitaires. La délibération n° 2016/0016 est la suivante :

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE PICK UP AVEC LA SOCIETE AXION VISIOCOM :

VU – la délibération n° 2012/0054 du 18 juin 2012,

Considérant le souhait de prolonger la convention mettant à disposition de la commune d'Isneauville un véhicule de type « pick up » pour le service technique,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

1 - AUTORISE monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention à intervenir entre la commune d'ISNEAUVILLE et la société AXION VISIOCOM.

Dans les mêmes conditions, un minibus avec accès PMR sera prêté et doit faire l'objet d'une convention. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. La société recherche également des sponsors pour ce nouveau véhicule. Ce minibus devrait servir au C.C.A.S. et aux associations. Il devrait être livré fin mai/début juin. L'utilisation doit faire l'objet d'une étude approfondie (le chauffeur, les services rendus) Monsieur le Maire envisage l'embauche d'un emploi civique à raison de 24 heures de travail par semaine.

La délibération n° 2016/0017 est la suivante :

MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE DE TYPE MINI BUS :

La société AXION VISIOCOM propose de mettre à disposition de la commune d'Isneauville gratuitement un véhicule de type « minibus avec accès PMR ». Ce véhicule neuf sera mis à disposition pour une durée de 3 ans, garantie constructeur, kilométrage illimité.

La société assure le financement de ce service par la recherche de partenaires locaux par la pose d'emplacements publicitaires.

L'assurance tous risques, les frais de carte grise et les fluides restent à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

1 – *ACCEPTTE le principe de cette opération,*

2 – *PRECISE que l'ensemble des fournisseurs et acteurs de la commune seront contactés,*

3 – *CHARGE monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives relatives à ce dossier.*

5 – RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement est terminé. Il fait apparaître le résultat suivant :

1169 logements d'habitation

2682 habitants.

622 foyers ont répondu par internet.

Quelques familles n'ont pas répondu et monsieur le Maire le déplore.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des agents qui ont travaillé sur ce recensement.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h20.

Le Maire,
Pierre PELTIER